



BULLETIN

D'INFORMATION

HAUT-SAÛNOIS

N° 4 - Septembre 2015

Retrouvez nous sur le WEB

www.cgt70.fr

Edito

La Cgt a fait le pari d'une rentrée sociale offensive sur fond de contestation de la politique d'austérité et de revendications comme : l'augmentation des salaires, pensions et minimas sociaux, la relance de l'emploi, la défense de notre protection sociale et des services publics.

Comme cela est devenu une habitude, le gouvernement a profité de l'été pour voter des lois régressives et anti sociales pour les travailleurs, les retraités et les sans emploi.

N'y voyez pas une volonté de travailler plus pour nos dirigeants politiques. Mais, parce qu'ils ont conscience que la mobilisation y est plus difficile, un choix délibéré de mettre à profit la période estivale pour asséner des mauvais coups.

Loi Macron, Loi Rebsamen, les attaques ne manquent pas contre les droits et acquis des travailleurs, leurs institutions représentatives et leurs outils de défense.

L'été nous a également renvoyé une bien triste image du monde actuel, de l'indifférence voire de la haine à l'égard de familles déplacées, déracinées, pour fuir les horreurs des guerres ethniques ou religieuses qui ont déjà fait des milliers de victimes. Ces populations sont traitées comme des envahisseurs qui viendraient en France pour y percevoir des allocations.

L'indécence a même poussé Nicolas SARKOZY à affirmer que les réfugiés tentent de venir en France pour percevoir des allocations sociales ! Faut-il rappeler que l'ex président coûte chaque année au budget de la France plus de 2,2 millions d'euros en location d'appartement meublé, traitements et frais de personnels !

Pour satisfaire une nouvelle fois les exigences du Medef, le gouvernement travaille, à partir d'un rapport établi par M. COMBREXELLE ex directeur général du travail, à un projet visant à privilégier les accords d'entreprise au lieu des textes du code du travail !

Les accords d'entreprise, comme chacun sait sont négociés sous la menace et notamment le chantage à l'emploi. En faire la règle applicable, dans une très grande partie des domaines négociables dans les entreprises et établissements, revient à aider le patronat à accentuer la flexibilité, l'insécurité et les dégradations des conditions de travail et de la rémunération !

Face à tout cela et dans le cadre d'une rentrée offensive et nécessaire pour contrecarrer les projets du Medef et du gouvernement, la Cgt appelle à une mobilisation interprofessionnelle le 08 octobre.

Allons-nous rester spectateurs de cette politique anti sociale encore longtemps ?

La mobilisation est difficile paraît-il !

Le réveil chez les travailleurs, les sans emploi et les retraités le sera encore plus quand l'ensemble des mesures régressives seront applicables !

Alors mes chers camarades, engageons-nous dans la bataille des idées en mettant en avant les propositions de la Cgt en matière de salaire, d'emploi, de protection sociale, de service public... Informons nos collègues, nos amis et préparons une belle mobilisation pour le 08 octobre.

Chaque militant, chaque adhérent de la Cgt doit répondre présent et travailler à emmener un collègue, un membre de sa famille, un ami... parce que notre lutte est l'affaire de toutes et de tous !

Autre mobilisation pour notre département, le 10 octobre pour l'avenir et la pérennité de la ligne ferroviaire Paris-Bâle. Là aussi, pour la réponse à nos besoins, pour l'avenir économique de notre département et pour l'avenir de nos enfants, il est urgent de ne pas laisser faire !

Fraternellement
Jean-Louis MOREL
Secrétaire Général

LE LIEN 70 des Militants CGT Haut-Saônois

N° ISSN 0338-8034 - CPPAP N°0620 S 06535 -DIRECTEUR DE PUBLICATION : Jean-Louis MOREL

Parution mensuelle - Imprimé par nos soins sur du papier certifié FSC - Prix 1€

Union Départementale CGT 70 - 5 cours François Villon - 70000 VESOUL

☎ 03.84.78.69.90 - Mail : ud-cgt70@wanadoo.fr - Fax 03.84.78.69.91





Pas touche au code du travail !

Après l'accord ANI de 2013, qui facilite les licenciements,
Après la loi Macron qui banalise le travail du dimanche et s'attaque aux Prud'hommes,

Après la loi Rebsamen qui réduit les droits des représentants du personnel dans les entreprises,

Après la réforme territoriale qui accentue la désertification, menace des milliers d'emplois publics et privés, met en concurrence les régions entre elles,

Après le pacte de responsabilité qui donne 50 milliards d'euros aux patrons, pris aux services publics, à la sécu, aux hôpitaux, aux retraités, aux fonctionnaires,

Le gouvernement vient de lancer une nouvelle attaque contre nos droits : la réforme du Code du Travail.

Le rapport « Combrexelle », qui va servir de base à la loi, prévoit d'inverser la hiérarchie des normes, et d'en finir avec le principe de faveur.

- ◆ Quant au Code du Travail, il deviendrait un simple socle minimal.

Ce n'est pas en s'attaquant au Code du travail que l'on combat le chômage !

- ◆ Cela veut dire que demain, dans une entreprise on pourrait déréglementer les salaires, le temps de travail au détriment des Conventions Collectives.
- ◆ Cela veut dire que demain, le contrat de travail ne protège plus individuellement le salarié.

Bien entendu, le Medef applaudit des deux mains et en demande encore plus.

Sa proposition sur l'AGIRC et ARRCO aurait un impact direct sur l'âge de départ et amputerait la pension des retraités d'environ 300€ par mois.

Ce sont des dizaines et des dizaines d'années de luttes syndicales qui seraient effacées si cette contre réforme voit le jour.

Organisons la riposte interprofessionnelle, pour nos revendications :

Pas touche au Code du Travail, maintien du principe de faveur et de la hiérarchie des normes !

Nous subissons une politique d'austérité : elle amène à des catastrophes partout où elle est mise en place, en Grèce, en Espagne, au Portugal... La pauvreté et le chômage augmentent, les services publics se détériorent, les retraites et les pensions baissent.

La CGT condamne le pacte de responsabilité comme les lois Macron et Rebsamen ou la réforme territoriale. Nous en exigeons le retrait.

Ce n'est pas le patronat qu'il faut aider, ce sont les revendications urgentes des salariés qu'il faut satisfaire :

- ⇒ **Augmenter les salaires, c'est bon pour l'économie** (augmentation de la consommation) et **bon pour la sécurité sociale** (1 euro de plus de l'heure dans le privé et 8% d'augmentation du point d'indice dans le public : ce sont 15 milliards de plus pour la Sécu).
- ⇒ **L'emploi est une préoccupation majeure des salariés de notre pays.** Le gouvernement verse des aides publiques aux entreprises privées, il doit bloquer les licenciements, les délocalisations, les fermetures d'entreprises, y compris en nationalisant !
- ⇒ **Le retour à la retraite à 60 ans** à taux plein et l'abrogation des régressions opérées depuis 1993, pour favoriser, entre autres, l'embauche en CDI des jeunes.
- ⇒ **Les services publics doivent être préservés et renforcés.** Ils sont indispensables pour garantir l'égalité des droits des citoyens et le développement économique sur tout le territoire.

La Cgt appelle à la riposte pour la satisfaction de ces revendications.

Le jeudi 8 octobre : tous dans les actions de grève et débrayages.

Toutes et Tous à la manifestation à 16h00 devant la préfecture de Vesoul

Le 8 octobre, stop à l'austérité ! Tous dans l'action, une urgence sociale !

Le Medef et le gouvernement Valls utilisent encore et toujours la crise pour imposer une régression sociale généralisée.

Après les lois Macron et Rebsamen, une nouvelle attaque contre nos droits !

Le rapport COMBREXELLE, va servir de base à la loi. Il prévoit d'inverser la hiérarchie des normes et le principe de faveur. Selon l'article L 2251-1 du code du travail, le principe de faveur est une disposition qui prévoit que la convention et l'accord collectif du travail peuvent comporter des dispositions plus favorables aux salariés que les lois et règlements en vigueur.

Cette logique c'est diminuer les droits et les conquêtes sociales des salariés pour augmenter les profits des actionnaires.

Ce projet doit être retiré !

Par leur travail, les salariés créent la richesse des entreprises et en nous exploitant, les patrons augmentent leurs profits : 80 milliards de bénéfices au CAC40 dont 43 milliards sont allés dans les poches des actionnaires.

Diminuer le chômage par la réduction du temps de travail :
retour à la retraite à 60 ans
et semaine de 32 heures.

Nous exigeons pour relancer
la croissance économique :

- ◆ la défense des services publics
- ◆ une augmentation des salaires



3

Dans le cadre de la journée d'action interprofessionnelle sur l'austérité, l'union départementale appelle les syndicats à des arrêts de travail pour participer

le jeudi 8 octobre 2015 à partir de 16h00

à la manifestation

Devant la Préfecture à VESOUL



Lors de la venue de François HOLLANDE et d'une douzaine de Ministres et secrétaires d'état en Haute-Saône, l'UD CGT 70 avait décidé d'appeler à un rassemblement avec la Confédération Paysanne et la FSU. Environ 200 militants se sont retrouvés Place Pierre Renet, où l'on nous avait cantonné, pour rappeler notre rejet de la politique mise en œuvre par le gouvernement. Une délégation a été reçue en préfecture pour exposer la position de notre syndicat et rappeler que la politique menée par ce gouvernement était économiquement mauvaise et détestable socialement.



Ex salariés de Fralib



1336, symbole de la victoire de Scop TI

Les ex-salariés de **Fralib**, devenus ScopTistes, ont reçu dans leur usine vendredi 28 août au matin Philippe Martinez, Secrétaire Général de la CGT, pour honorer le lancement de la production d'une nouvelle marque de thés et d'infusions, 1336.

1336, comme le nombre de jours de lutte qu'il aura fallu aux 182 salariés de l'ex usine **Éléphant** contre la direction du groupe **Unilever**. Durant ces trois ans et demi, toutes les structures de la CGT ont pris part à la bataille pour la sauvegarde des emplois dans la région et contre la délocalisation de cette production des infusions fabriquées en Provence depuis plus de 150 ans. Depuis l'échec de trois **Plans de Sauvegarde de l'Emploi** et la signature de l'accord avec la direction d'Unilever en mai dernier, les salariés ont monté leur Scop.

Les **Scop (Sociétés coopératives et participatives)** se distinguent des sociétés classiques par une détention majoritaire du capital et du pouvoir de décision par les salariés. Une belle victoire pour les ex salariés de Fralib : alors que les conflits se multiplient, que les fermetures et les licenciements s'accroissent, « cette lutte exemplaire est un succès pour tous les travailleurs de notre pays et démontre que rien n'est joué d'avance », se félicite la CGT.

Les magasins Auchan, Géant Casino, Casino, Carrefour, Intermarché système U, au niveau national vont commercialiser cette marque, nous vous invitons bien évidemment à consommer sans modération !





2015 : 70 ANS DE LA SECURITE SOCIALE



« Rien ne pourra se faire sans vous »

Ambroise CROIZAT le 12 mai 1946

Relevons la tête et les manches pour reconquérir la Sécurité Sociale, la développer et la porter à un niveau d'exigence digne du 21^e Siècle !

Un peu d'histoire ...

Dès 1918, la CGT revendique que la société sociale doit garantir contre le chômage, la maladie, l'invalidité et la vieillesse tous les membres de la classe productive par une assurance.

La sécurité sociale est au cœur du programme du Conseil National de la Résistance : La seconde guerre mondiale fait prendre conscience de l'importance d'une solidarité nationale Ainsi, le Conseil National de la Résistance intègre à son programme :

« Un plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se le procurer par le travail, avec une gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'Etat »

Depuis sa mise en place, la remise en cause de la Sécurité Sociale ne cesse pas :

- En 1947 la loi MORICE concède aux Mutuelles une partie de la Sécurité Sociale.
- En 1949 le plafond des cotisations est bloqué, les prestations sont diminuées et les remboursements sont affaiblis.
- La lutte de 1953 va stopper la volonté de repousser à 70 ans l'âge de départ à la retraite des fonctionnaires.
- En 1959 et 1967 ce sont encore les luttes qui repoussent l'instauration des franchises et la suppression du remboursement des frais de cure.

Pour autant, le gouvernement, par voie d'ordonnance, divise la sécurité sociale en trois caisses nationales (assurance maladie, allocations familiales, assurance vieillesse) et impose une gestion paritaire (patronat et salariat) écartant ainsi la CGT de toutes les responsabilités au sein des conseils d'administration des organismes.

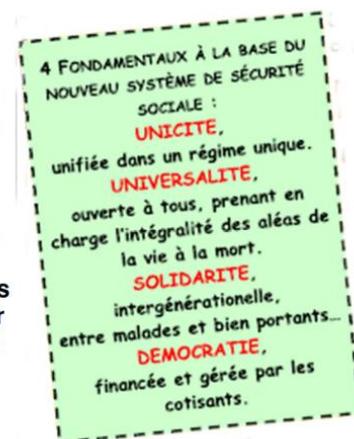
- En 1982, selon le programme commun de la gauche, l'âge de départ à la retraite est fixé à 60 ans au taux plein pour 37 années 1/2 de cotisation.
- En 1983 la loi institue le forfait hospitalier. C'est également cette année qu'ont eu lieu les dernières élections pour la sécurité sociale.

Les années 90, début des années noires pour le social :

- Création de la CSG par le gouvernement ROCARD
- Plan JUPPE avec entre autres : Instauration de la RDS (remboursement de la dette socialisée), Majoration de la cotisation « retraite » et « chômage », Majoration de la CSG
- Instauration de « Conventions pluriannuelles d'Objectifs et de Gestion » (COG) conclues entre l'état et les Caisses Nationales.

Les années 2000, dans la lignée de celles de 90 :

- Réformes successives des retraites portant l'âge de départ à 62 ans au taux plein pour 42 années de cotisations. Indexation du niveau des pensions sur l'inflation en lieu et place du salaire moyen, paupérisant ainsi leur montant.
- Instauration des « Franchises ».
- Pouvoirs décisionnels donnés au seul directeur général nommé par le gouvernement.
- Création des Agences Régionales de Santé (ARS) gérant le système de santé dans le territoire avec pour objectif la maîtrise des dépenses et l'austérité.



ET SI ON PARLAIT FINANCEMENT...

Un financement basé sur le principe solidaire : Chacun paye selon ses moyens et reçoit selon ses besoins.

C'est quoi le principe solidaire au juste ?

Une cotisation assise sur la richesse créée par la force de travail : Cotisation Salariale, Cotisation Patronale

Selon tous ses besoins ?

Non, la Sécurité Sociale ne couvre pas tous les besoins sociaux !

Les Mutuelles et autres assurances prennent en charge le complément moyennant une somme versée par chacun des adhérents (Complémentaire santé, retraite...). Les malades et les familles prennent en charge une partie des soins (franchises, reste à charge ...) et de la perte d'autonomie (hébergement, aide et maintien à domicile ...).

LE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE EST DEVENU TRÈS INJUSTE !

La CSG : impôt alloué à la Sécurité Sociale est prélevée pour :

- 70 % sur les salaires
- 17 % sur les revenus de substitution (Indemnités journalières, Retraites, Indemnisation chômage)
- 13 % sur les revenus du patrimoine et financiers.

L'ensemble de la population (salariés, retraités et chômeurs) contribue 2 fois au financement par le salaire socialisé et la CSG, voire 3 fois par les taxes. Les profits réalisés (par la force de travail), transformés pour l'essentiel en dividendes et autres stock-options et retraites chapeaux, échappent à la contribution sociale.

Parce qu'il est urgent de reconquérir un système de protection sociale fondé sur les principes de solidarité, d'universalité et de démocratie sociale, qui ont présidé à sa création tout en répondant aux défis du XXIème siècle. Nous réaffirmons que notre Sécurité Sociale souffre d'un manque de recettes et non pas de trop de dépenses !

Pour doter la Sécurité Sociale de ressources ancrées sur le travail, 1% d'augmentation des salaires = 2.5 milliards pour la Sécurité Sociale

LE SAVIEZ-VOUS ?

- 4% = taux maximum des frais de gestion de la Sécurité Sociale.
- 17,5 % = moyenne des frais de gestion des Mutuelles
- 24,6 % = moyenne des frais de gestion des Assurances.

LA CGT PROPOSE :

- Un financement de la SECURITE SOCIALE permettant de couvrir l'ensemble des besoins sociaux de toute la population, de façon pérenne
- Une réforme du financement de la Sécurité Sociale articulée à celle de la fiscalité, en cohérence avec nos revendications du plein emploi qualifié et d'augmentation des salaires.
- Reconnaissance de toutes les maladies professionnelles, lutte contre la sous déclaration des accidents de travail et contre le travail illégal qui représentent un manque à gagner de 6 milliards.
- Suppression des exonérations de cotisations sociales appliquées sans aucune exigence en matière d'emploi et de rémunération.
- Modulation du taux de cotisation « employeur » en fonction du rapport entre la masse salariale et de la valeur ajoutée.

➔ Mettre un terme à l'évasion fiscale, qui rime avec évasion d'emplois par le biais de délocalisations et de licenciements boursiers = **1,3 milliard** pour la Sécu.
Taxer les revenus financiers au même taux que les revenus du travail = **84 milliards** pour la Sécu.
Arrêt de la fraude aux cotisations sociales : **20 à 25 milliards** pour la Sécu.

➔ Une gestion par les intéressés eux-mêmes, représentés par des Administrateurs Elus.
« **Jamais le droit à la santé ne sera garanti si l'Institution du haut en bas, n'est pas géré par les intéressés eux-mêmes** » - Ambroise CROIZAT
L'aide à l'autonomie comme une prestation de l'Assurance maladie, au même titre que la maternité et l'invalidité

Une prise en charge à 100 % des dépenses de santé !

Le 8 octobre, après le rassemblement, rejoignez-nous nombreux à l'espace François-VILLON (à deux pas de la maison des Syndicats de Vesoul) pour une projection suivie d'un débat d'un débat avec Jean-Michel CANO, chargé du dossier "Assurance Maladie" à la confédération CGT.





APPEL DU 10 OCTOBRE 2015

**GRANDE MANIF CITOYENNE
EN GARE DE VESOUL à 14H00**



COMITÉ
DE
VIGILANCE

Pour s'opposer à la régression du service public ferroviaire
et améliorer notre ligne 4 : PARIS-MULHOUSE

IL EST TEMPS D'AGIR et DE NOUS MOBILISER.

« Un rapport parlementaire (Rapport DURON) demande la suppression de la moitié des trains sur la ligne 4
et des arrêts de : LURE, CULMONT-CHALINDREY, LANGRES, BAR sur AUBE » :

C'est inacceptable! La situation du devenir de nos dessertes
et de l'attractivité de nos territoires est devenue très préoccupante.

UNE RIPOSTE D'ENVERGURE S'IMPOSE AVANT QU'IL NE SOIT TROP TARD !

MAINTENANT ÇA SUFFIT !

REVENDIQUONS ENSEMBLE:

- 5 ALLERS et RETOURS quotidiens avec du matériel moderne et fiable.
- EXPLOITATION TOTALE de la ligne Mulhouse-Paris, classée TET (Train d'Équilibre des Territoires), comme actée depuis 2010.
- MAINTIEN DES DESSERTES ACTUELLES et une cohérence des correspondances accrue notamment à CHALINDREY et CHAUMONT. Créer une desserte TET à Langres
- AMÉLIORATION des temps de parcours et des horaires en liaison avec les usagers.
- MAINTIEN des GUICHETS OUVERTS et du service à TOUS les voyageurs.
- RETOUR du FRET comme transport économe et écologique. Enjeu capital de la VFCEA.
- VRAI FINANCEMENT de l'ÉTAT avec une convention qui sécurise tous les Trains d'Équilibre des Territoires (40 relations en France dont la nôtre : Paris-Mulhouse).



REFUSONS DE RESTER À QUAI!

**Rassemblons-nous pour sauver et améliorer l'essentiel :
UN JUSTE ET LÉGITIME AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES
AU SERVICE DE TOUTES et de TOUS**

